ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré S2
Amt für Unterricht der Sekundarstufe 2 S2

Rue de l'Hôpital 1, 1700 Fribourg

T +41 26 305 12 41
www.fr.ch/S2

La formation gymnasiale dans les collèges cantonaux

Informations destinées aux élèves qui débutent la formation gymnasiale avec l'**année scolaire 2027/28** et à leurs parents

—

Septembre 2026

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

—

Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC
Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten BKAD

La maturité gymnasiale

La voie des études gymnasiales est offerte dans les trois collèges de la ville de Fribourg (Saint-Michel, Sainte-Croix et Gambach) ainsi qu'au Collège du Sud, à Bulle. Elle dure quatre ans et permet d'obtenir le certificat de maturité gymnasiale.

Que signifie « maturité » ?

Le certificat de maturité gymnasiale, décerné par nos collèges, est reconnu par la Confédération. Il atteste que sa détentrice/son détenteur est apte à entreprendre des études universitaires. Concrètement, il donne accès aux Ecoles Polytechniques Fédérales, aux examens fédéraux de médecine et aux Universités cantonales.

Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)

Cet établissement accueille les élèves vaudois et fribourgeois de la Broye selon les mêmes principes, adaptés toutefois à la situation intercantonale. Pour ce gymnase, se référer directement aux informations du site. www.gyb.ch

Les grandes lignes de la maturité gymnasiale

> Elle prévoit pour tous les élèves l'étude de treize disciplines fondamentales garantissant ainsi une large et solide formation générale.
> Elle demande à chaque élève d'approfondir deux disciplines en choisissant individuellement deux options, selon ses goûts, ses intérêts et ses besoins. L'option spécifique caractérise l'orientation principale que l'élève souhaite donner à ses études secondaires, tandis que l'option complémentaire peut renforcer cette orientation ou, au contraire, la diversifier.
> Finalement, elle implique que chaque élève réalise, de manière autonome, un travail de maturité faisant l'objet d'une composition écrite et d'une défense orale.

Une chance, mais aussi un défi

L'objectif principal de la maturité gymnasiale est de préparer les élèves à entreprendre des études universitaires ou une formation de haut niveau. Au cours de leur cursus gymnasial, les élèves s'enrichissent de nouvelles compétences intellectuelles et acquièrent un large éventail d'aptitudes dans de nombreux domaines. Ils aiguisent également leur curiosité et leur sensibilité aux arts. Les études gymnasiales conduisent les élèves à développer leur personnalité dans un esprit d'ouverture et à s'affirmer en tant qu'individus prêts à se lancer dans la poursuite de leurs études et dans leur vie professionnelle en toute confiance.

La maturité gymnasiale, une filière exigeante

De manière générale, la formation gymnasiale vise à développer chez les élèves les compétences nécessaires à l'acquisition de leur « maturité », notamment :

> La compétence de concevoir le monde contemporain et d'y évoluer avec discernement ;
> La compétence de mener une réflexion autonome et d'agir de manière indépendante, tout en s'intégrant aux différentes composantes de la société ;
> La compétence d'acquérir une culture générale solide et équilibrée, permettant d'aborder des problématiques variées en mobilisant de multiples facultés, telles que l'intelligence, la sensibilité, la créativité, le sens moral et le jugement critique ;
> La compétence d'acquérir rapidement de nouvelles connaissances et la capacité à s'adapter à des besoins nouveaux grâce à la maîtrise de méthodes de travail efficaces.

Bases légales :

Ordonnance du Conseil fédéral du 28 juin 2023 / Règlement de la CDIP (Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique) du 22 juin 2023 **sur la Reconnaissance des certificats de Maturité** (règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, RRM).

Plan d'Etudes Cadre des écoles de maturité gymnasiale : adopté par la CDIP en 2024, il définit les buts de la formation, le modèle de compétence et les domaines transversaux d'enseignement. Il définit pour chaque branche les domaines d'apprentissage et les compétences à acquérir.

Règlement du Conseil d'État du canton de Fribourg relatif à la formation gymnasiale : il détermine l'organisation de la formation ainsi que l'organisation et les critères de réussite des examens de maturité, **REG**.

Les disciplines fondamentales et disciplines du domaine des options obligatoires

Programme des études
Les pourcentages se réfèrent au volume total d'enseignement des quatre années de gymnase.

Domaines d'études		Disciplines fondamentales
Langues	32%	• 1re langue d'enseignement : Français
		• 2e langue nationale : Allemand
		• 3e langue : Anglais ou Italien ou Latin
MINT	29%	• Mathématiques • Informatique • Biologie • Chimie • Physique • MINT - Approfondissement
Sciences humaines et sociales	17%	• Géographie • Histoire • Économie et droit • Philosophie
Arts	6%	• Arts visuels et musique en 1re année • Arts visuels ou musique (2e et 3e année)
Options obligatoires	16%	• Option spécifique
		• Option complémentaire
		• Travail de maturité
Discipline obligatoire		• Sciences religieuses
Sport		• Sport
Facultatif		• Anglais ou Italien

Les élèves choisissent :

- **Option spécifique**
- **Option complémentaire**
- **Travail de maturité**

Option spécifique

- Latin I (débutants) ou Latin II (avancés) ou Grec
- Italien ou Anglais ou Espagnol
- Mathématiques, Physique et leurs applications
- Biologie + Chimie
- Économie et droit
- Arts visuels ou Musique

Option complémentaire

- Culture, communication et arts
- Ingénierie et sciences de la vie
- Individu et société

Bilinguisme - une chance à saisir :

Les élèves peuvent suivre une ou plusieurs branches dans la langue partenaire.

Choix progressif et éclairé

Afin d'éviter les fausses décisions et de réduire les erreurs d'orientation, l'élève opère son choix progressivement :

> **à l'entrée au gymnase :** choix des langues (avec ou sans latin), choix de la filière plurilingue avec l'allemand ;
> **en 2e année :** choix définitif de l'option spécifique et de la branche artistique et choix du programme de langues ; choix de la filière plurilingue avec italien ;
> **en 3e année :** choix de l'option complémentaire, de la branche d'approfondissement MINT et du thème du **Travail de maturité**, qui est élaboré pour la majeure partie en 3e année.

Un choix éclairé basé sur :

> les acquis préalables, notamment dans les disciplines enseignées au cycle d'orientation (langues) ;
> les perspectives d'études et professionnelles.

Grille horaire

Disciplines	Branches	1re année	2e année	3e année	4e année
Langues	1re langue	4	4	4	4
	2e langue	3	3	3	4
	3e langue (Anglais / Italien[1] / Latin[2])	3	2	3	3
		3	2	3	3
MINT	Mathématiques	4	4	4	4
	Informatique	2	2	-	-
	Biologie	2	2	-	-
	Chimie	2	2	-	-
	Physique	-	-	2	2
	MINT-Approfondissement	-	-	2	2
Sciences humaines et sociales	Géographie	3	2	-	-
	Histoire	2	2	2	2
	Économie et droit	2	2	-	-
	Philosophie	-	-	2	3
Arts	Arts visuels	2	-	-	-
	Musique	2	-	-	-
	Arts visuels ou musique	-	2	2	-
Options obligatoires	Option spécifique	-	4	5	5
	Option complémentaire	-	-	2	1
	Travail de maturité	-	-	0.5	0.5
Discipline obligatoire	Science des religions	-	-	1	
Sport	Sport	3	3	3	3

1) L'italien peut être choisi comme 2e langue par les élèves dont la langue maternelle est l'italien.
Proposé au Collège Saint-Michel.

2) Compensation : les élèves qui suivent le latin peuvent bénéficier d'une dispense.

3) Cours facultatifs d'anglais et d'italien prévus dès la 2e année en plus des heures indiquées dans le tableau ci-dessus.

Cours facultatifs

Des branches facultatives, spécialement dans les domaines artistiques et créatifs (théâtre, chœur, fanfare), sont proposées à tous les niveaux de la formation gymnasiale.

Choix des options

Choix lors de l'entrée au gymnase

> **Langues anciennes :** Il est conseillé aux élèves qui ont suivi le latin au cycle d'orientation et qui s'intéressent aux langues anciennes de poursuivre l'étude de cette langue au moins durant la première année de gymnase.
> **Formation plurilingue avec allemand :** Les élèves disposant de bonnes connaissances d'allemand peuvent intégrer une classe plurilingue dès la première année.

Choix lors de l'entrée en 2e année

> **Choix de l'option spécifique (OS)** : L'option spécifique donne une orientation particulière à la maturité. Le choix dépend des intérêts personnels et des perspectives d'études futures. Il convient toutefois d'y intégrer également la réflexion sur le futur choix de l'option complémentaire (3e année).
> **Choix définitif de la 3e langue** : Cette décision concerne surtout les élèves qui souhaitent choisir une 4e langue comme option spécifique. Une langue étudiée comme branche fondamentale ne peut pas être choisie comme option spécifique. Le latin, l'anglais et l'italien sont proposés à deux niveaux. L'option spécifique permet aux élèves d'approfondir la langue qu'ils souhaitent privilégier.
> L'option spécifique Latin I n'est destinée qu'aux élèves n'ayant pas suivi cette branche au cycle d'orientation.
> **Anglais** : Les élèves qui n'ont pas l'anglais dans leur programme peuvent suivre un cours de base.
> **Mathématiques** : Les élèves ont le choix entre les deux niveaux de mathématiques (1 et 2), le niveau 2 étant davantage orienté vers des études scientifiques.
Les dispositions cantonales prévoient que les élèves qui choisissent l'option spécifique « Physique et mathématiques appliquées » ou « Biologie et chimie » doivent suivre mathématiques 2. Ce niveau est également recommandé aux élèves envisageant des études nécessitant des connaissances approfondies en mathématiques (économie et droit, architecture, etc.).
> **Italien** : Les élèves qui suivent l'italien comme option spécifique ou comme deuxième ou troisième langue ont la possibilité d'obtenir une maturité plurilingue français-italien ou une maturité trilingue français-allemand-italien. L'italien comme deuxième langue (à la place du français) ne peut être choisi que par des élèves italophones. Dans ce cas, l'option spécifique italien n'est pas possible. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site du Service de l'enseignement secondaire du 2e degré (Bilinguisme dans les écoles du secondaire supérieur et échanges linguistiques).

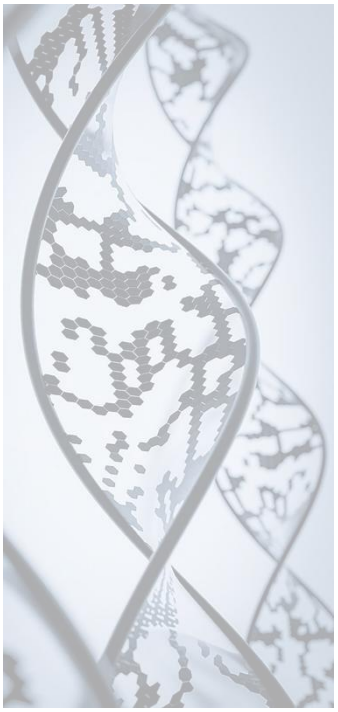

Choix lors de l'entrée en 3e année

> **Option complémentaire :** En deuxième année, les élèves choisissent une option complémentaire pour la troisième et la quatrième année. Trois options complémentaires sont proposées : « Culture, communication et art », « Ingénierie et sciences de la vie » et « Individu et société ».
> **Discipline d'approfondissement MINT** : les élèves choisissent d'étudier de manière approfondie et élargie, durant la troisième et la quatrième année, l'une des cinq disciplines suivantes : biologie, chimie, informatique, mathématiques ou physique. (Pour les options spécifiques Mathématiques, Physique et leurs applications (MPA) ainsi que Biologie et chimie, certaines restrictions de choix s'appliquent.)
> L'enseignement met l'accent sur des thématiques qui façonnent notre quotidien et notre société, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'économie, de la santé ou de la technologie.

> **Travail de maturité :** Le travail de maturité est organisé comme un séminaire : un temps d'enseignement minimal est combiné avec des recherches personnelles et des discussions en groupe. Une liste de thèmes, parfois interdisciplinaires, est proposée aux élèves. Un séminaire, supervisé par une ou deux personnes enseignantes, regroupe les élèves souhaitant travailler sur le même thème. Le travail peut être réalisé individuellement ou en binôme. Le travail de maturité est remis sous forme écrite et se conclut par une soutenance orale. L'évaluation du travail porte sur les parties orale et écrite ainsi que sur le processus de travail. La note compte pour le certificat de maturité. Le titre du travail de maturité figure sur le certificat de maturité.

Caractéristiques propres au canton de Fribourg

Les prescriptions fédérales laissent aux cantons une certaine marge de manœuvre, leur permettant de conserver pour leurs collèges leurs propres traditions et usages.

Le programme d'études des collèges cantonaux présente deux particularités :

> **La philosophie** est traditionnellement enseignée au gymnase fribourgeois. Les prescriptions fédérales permettent de faire de la philosophie une discipline de maturité. Le canton de Fribourg, comme d'autres cantons, a fait usage de cette possibilité. Cette branche est enseignée en troisième et quatrième année ; la note compte comme note de maturité.
> **Sciences des religions** : la branche fait partie du programme de troisième année de gymnase. Elle ne compte cependant pas dans les disciplines de maturité, mais uniquement pour la promotion.

Des formats alternatifs enrichissent la grille horaire du gymnase

En complément aux leçons hebdomadaires prévues dans la grille horaire, le programme gymnasial propose des formats d'enseignement et d'apprentissage alternatif.

Outre un enseignement disciplinaire axé sur les compétences, le domaine de la formation transversale occupe une place centrale. D'une part, il s'agit de renforcer les compétences transversales et l'autonomie des élèves. D'autre part, les thématiques interdisciplinaires et transversales suivantes jouent un rôle accru : la propédeutique scientifique, l'interdisciplinarité, le numérique, l'éducation à la citoyenneté et l'éducation en vue du développement durable.

L'enseignement comprend des formats alternatifs, par exemple des journées de projets et des options complémentaires proposées sous forme d'offres semestrielles.

Autonomie et compétences transversales

Des dispositifs spécifiques visent à renforcer l'autonomie des élèves. Les collèges consacrent 10 jours de projet par année scolaire à un enseignement interdisciplinaire et transversal. Ces formats créent les conditions nécessaires au développement de compétences transversales.

Domaines d'enseignement transversaux

Le développement des compétences transversales et le traitement de thématiques transversales occupent une place centrale. Les compétences qui dépassent les savoirs disciplinaires et les aptitudes qui leur sont liées jouent un rôle de plus en plus important dans notre société.

Les domaines thématiques qui figurent dans le nouveau plan d'études-cadre et qui sont au cœur du développement du gymnase jouent un rôle important. Sur la base d'une solide formation spécifique, les domaines suivants sont intégrés de manière approfondie dans l'enseignement et font l'objet d'une attention particulière :

> propédeutique scientifique ;
> interdisciplinarité ;
> numérique ;
> éducation en vue d'un développement durable ;
> éducation politique.

Immersion

La formation gymnasiale accorde une grande importance à l'acquisition de la langue partenaire. Ainsi, tous les élèves de première année suivent une branche d'immersion dans la langue partenaire. Il est en outre possible de choisir des options dans la langue partenaire. Afin d'approfondir les connaissances linguistiques, certains thèmes des options complémentaires sont proposés en italien ou en anglais.

Approfondissement MINT

L'approfondissement MINT permet aux élèves, durant la troisième et la quatrième année, d'étudier de manière approfondie l'une des cinq disciplines suivantes : biologie, chimie, informatique, mathématiques ou physique. L'enseignement met l'accent sur des thématiques qui marquent le quotidien et la société, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'économie, de la santé ou de la technologie.

L'enseignement vise à la fois à consolider les savoirs disciplinaires et la compréhension générale des sciences, tout en contribuant au développement de la maturité scientifique, politique et technologique des élèves. Il s'agit de leur permettre d'appréhender des questions scientifiques complexes, de les analyser de manière critique et de les intégrer de façon pertinente aux débats de société.

Il est orienté vers la pratique et montre comment les connaissances scientifiques permettent de comprendre des défis concrets et de développer des solutions. Les élèves comprennent ainsi, indépendamment de leurs choix d'études ou de carrière ultérieurs, l'importance des sciences pour eux-mêmes et pour la société.

Option complémentaire

L'option complémentaire vise un approfondissement ou un élargissement supplémentaire, disciplinaire ou interdisciplinaire, tout en favorisant également le développement de compétences transversales. L'option complémentaire est organisée sous la forme d'une offre semestrielle. Trois options complémentaires sont proposées : « Culture, communication et arts », « Ingénierie et sciences de la vie », « Individu et société ».

L'option complémentaire est organisée sous forme de cours semestriel, ce qui permet d'intégrer différentes perspectives disciplinaires. Les cours s'étendent sur trois semestres.

Autres spécificités

Modèle fribourgeois de crédits

Le modèle fribourgeois de crédits permet de documenter et de valoriser les efforts des élèves pour l'apprentissage de la langue partenaire. Cela inclut par exemple le suivi de la branche d'immersion en première année, la participation à des tandems linguistiques, des activités culturelles, l'obtention de certificats linguistiques internationaux ou encore le suivi d'options dans la langue partenaire.

Engagement en faveur du bien commun

Les écoles encouragent et valorisent l'engagement des élèves en faveur du bien commun. Cet engagement s'exerce en dehors du temps scolaire.

Conditions d’admission

Les élèves de 11H du type de classe prégymnasiale sont admis sans examen d’admission dans une classe de première année gymnasiale s’ils atteignent les exigences de leur type de classe au CO à la fin de l’année scolaire.

Les élèves de 11H du type de classe générale dont la somme des notes du bulletin en français (coefficient 1), en mathématiques (coefficient 1), en allemand et anglais (moyenne des deux notes, coefficient 1) et en sciences de la nature et histoire-géographie (moyenne des deux notes, coefficient 1) atteint 20 points à la fin de l’année scolaire et dont aucune de ces quatre notes n’est inférieure à 4.5 sont également admis sans examen d’admission.

Les élèves provenant d’une école publique d’un autre canton, d’une école reconnue par un autre canton ou d’une école suisse de l’étranger qui remplissent les conditions de passage dans les classes analogues de leur école sont admis sans examen d’admission. Les élèves provenant d’une école privée sont admis en cas de réussite d’un examen d’admission. Pour les élèves de 11H, provenant de l’étranger, qui déménagent dans le canton de Fribourg avec leurs parents, la conférence des directeurs et directrices décident s’ils doivent réussir un examen d’admission.

Certificat de maturité plurilingue

La maîtrise des langues nationales renforce le lien entre les différentes cultures et revêt une grande importance dans le monde professionnel. Le canton de Fribourg considère sa situation particulière à la frontière linguistique comme une richesse culturelle et un atout important.

Maturité plurilingue avec allemand

Le canton de Fribourg souhaite tirer parti de sa situation particulière à la frontière linguistique afin de favoriser les échanges entre les deux langues et les deux cultures. Dans tous les collèges, les élèves ont la possibilité d'obtenir une maturité plurilingue français-allemand. En vue de leur avenir académique et professionnel, une formation plurilingue peut revêtir une importance déterminante.

Conditions

La formation plurilingue débute en première année de formation et s'étend sur quatre ans. Elle conduit à l'obtention d'un certificat de maturité plurilingue français-allemand reconnu par la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique).

Cette filière plurilingue s'adresse aux élèves qui souhaitent approfondir leurs connaissances et leurs compétences en allemand. Elle requiert un intérêt marqué pour l'autre langue ainsi qu'une disposition à fournir un effort supplémentaire.

Pour être admis dans la filière plurilingue, les élèves des classes prégymnasiales de 11H doivent obtenir, à la fin de l'année scolaire, un total d'au moins 18 points[1] ou la note 5 en allemand.

Les élèves des classes secondaires de 11H sont admis avec un minimum de 21 points ou la note 5,5 en allemand. Sous certaines conditions, il est possible d'intégrer la filière en deuxième ou en troisième année. Une 12e année d'échange linguistique peut être reconnue comme équivalente à la note d'allemand exigée.

Classes linguistiquement mixtes

Les classes plurilingues de la ville de Fribourg sont, en principe, organisées en classes linguistiquement mixtes. Elles réunissent des élèves francophones et germanophones. Au Collège du Sud, qui comprend une filière plurilingue, l'enseignement se déroule dans des classes francophones.

Enseignement immersif

Dans environ la moitié des disciplines non linguistiques, les élèves suivent l'enseignement dans leur langue partenaire (deuxième langue).

[1] Somme des notes en français (coefficient 1), en mathématiques (coefficient 1), en allemand et anglais (moyenne des notes, coefficient 1), en sciences de la nature, géographie et histoire et citoyenneté (moyenne des notes, coefficient 1)

Grille horaire

La grille horaire de la maturité plurilingue est conforme aux exigences de l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM) et remplit les conditions pour l'obtention de la maturité plurilingue. Comme un niveau de compétence plus élevé en allemand est visé à l'examen de maturité, à savoir le niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), une période d'enseignement supplémentaire est prévue en deuxième année.

Enseignement dans la première langue et la deuxième langue

Pour l'enseignement dans la première langue ou dans la deuxième langue, les classes sont réparties en groupes selon la première langue des élèves : l'enseignement du français en tant que première langue pour les élèves francophones est dispensé séparément de l'enseignement du français en tant que deuxième langue pour les élèves alémaniques. De même, l'enseignement de l'allemand en tant que première langue pour les élèves alémaniques est séparé de l'enseignement de l'allemand en tant que deuxième langue pour les élèves francophones.

Il est également possible de suivre, dans les deux langues, le cours de première langue. Cette voie conduit à l'obtention d'un certificat de maturité plurilingue assorti de la mention cantonale « bilingue plus ». L'admission à cette filière est soumise à la réussite d'un entretien d'évaluation avec la direction de l'école.

Options spécifiques, options complémentaires et travail de maturité

Les options spécifiques, les options complémentaires ainsi que le travail de maturité peuvent être suivis en français ou en allemand.

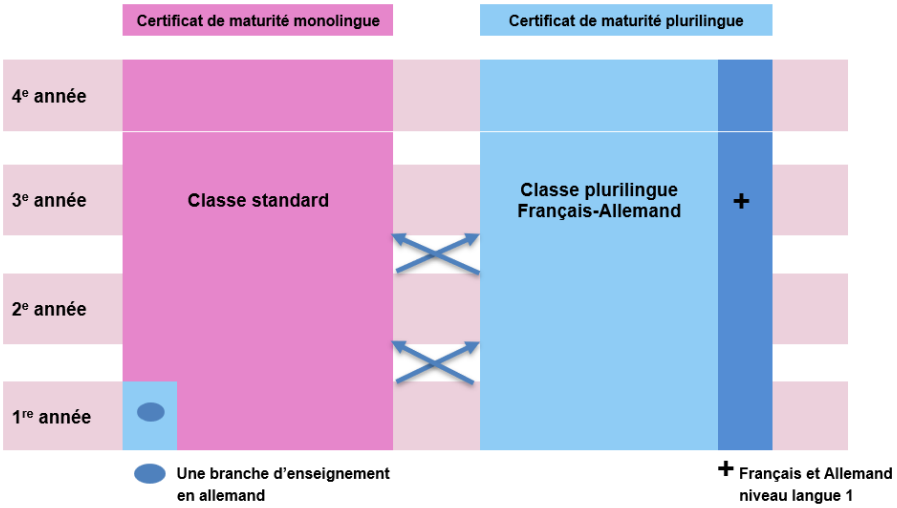

Mesures de soutien

En première année, des cours de soutien peuvent être proposés. Durant la première et la deuxième année scolaires, les enseignants et enseignantes peuvent tenir compte des erreurs imputables à des difficultés linguistiques.

Certificat de maturité plurilingue avec l'italien

Dans le canton de Fribourg, les élèves ont également la possibilité d'obtenir une maturité plurilingue français-italien. Deux parcours de formation sont proposés à cette fin :

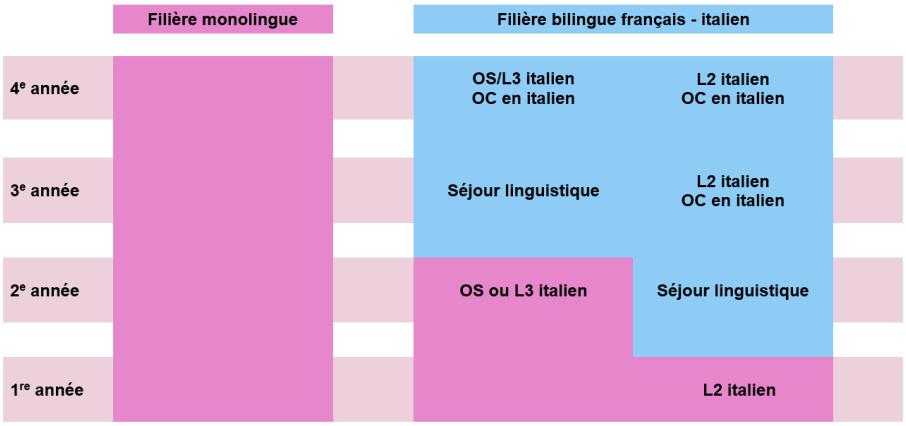

Conditions

La formation plurilingue débute en deuxième ou en troisième année de formation. Elle conduit à l'obtention d'un certificat de maturité plurilingue allemand-italien reconnu par la CDIP.

Pour accéder à la filière plurilingue dès la deuxième année, les conditions suivantes doivent être remplies :

a) la moyenne des notes de la première langue, de la deuxième langue (italien) et des mathématiques est d'au moins 4,50 ;
b) la note de la deuxième langue (italien) est d'au moins 4,50 ;
c) l'élève dispose d'au moins 6 points positifs selon le principe de la double compensation.

Pour accéder à la filière plurilingue dès la troisième année, les conditions suivantes doivent être remplies :

a) la moyenne des notes de la première langue, de la deuxième langue (italien) et des mathématiques est d'au moins 4,50 ;
b) la note d'italien (en tant que troisième langue ou option spécifique) est d'au moins 5,0 ;
c) l'élève dispose d'au moins 6 points positifs selon le principe de la double compensation.

Enseignement immersif

L'élève suit un enseignement en immersion pendant au moins une année scolaire dans un gymnase du canton du Tessin. À l'issue de ce séjour linguistique, il ou elle suit l'option complémentaire « Culture, communication et arts » en italien, tout en poursuivant l'enseignement de l'italien (en tant qu'option spécifique, deuxième langue ou troisième langue).

La direction du collège fribourgeois est responsable de l'inscription ainsi que de la coordination du séjour linguistique avec le canton du Tessin. La recherche d'une famille d'accueil relève de la responsabilité de l'élève et de

ses parents. Les frais liés au séjour linguistique sont à la charge des parents. Le canton du Tessin ne perçoit aucun écolage supplémentaire.

La promotion à l'issue du séjour linguistique est décidée par le collège fribourgeois sur la base du bulletin scolaire délivré par le gymnase tessinois.

Mesures de soutien

Avant, pendant et après le séjour, des mesures de soutien peuvent être mises en place en fonction des besoins de l'élève.

Certificat de maturité plurilingue avec l'allemand et l'italien

Dans le canton de Fribourg, les élèves ont également la possibilité d'obtenir une maturité plurilingue français-allemand-italien.

Il s'agit d'une combinaison des deux certificats de maturité plurilingue français-allemand et français-italien. L'élève suit la filière plurilingue français-allemand avec l'italien comme deuxième langue, troisième langue ou option spécifique.

L'enseignement en immersion en italien est suivi pendant au moins une année scolaire dans un gymnase du canton du Tessin délivrant une maturité gymnasiale reconnue.

Les conditions applicables sont celles prévues pour l'obtention du certificat de maturité plurilingue avec l'italien.

Compensation des désavantages

Egalité des chances pour les jeunes en situation de handicap

Les mesures de compensation des désavantages visent à compenser des difficultés individuelles. Elles sont adaptées spécifiquement à la situation de l'élève, sont proportionnées et orientées vers les objectifs de formation. Au secondaire 2, elles s'appliquent aussi bien dans l'enseignement que lors des examens d'admission et de fin d'études.

Etant donné que les diplômes du secondaire 2 sont reconnus par la CDIP et doivent répondre à des exigences nationales, les compétences et les objectifs ne peuvent pas être réduits. Par conséquent, les mesures accordées peuvent différer de celles de l'école obligatoire et doivent toujours être adaptées à l'âge, au degré scolaire et au cursus.

Mesures de compensation des désavantages

Pour les examens d'admission, l'année scolaire et/ou les examens finaux, seules des adaptations formelles peuvent être accordées. Celles-ci comprennent par exemple, selon le type de handicap :

- un supplément de temps de 10 % pour passer un examen ;
- l'adaptation des supports de cours (taille et type de police, interligne, couleur de fond, etc.) ;
- une place appropriée en salle de classe ;
- la non-prise en compte de l'orthographe dans les disciplines non linguistiques.

Au secondaire 2, il n'est pas possible de réduire les objectifs d'apprentissage ni les compétences, ni d'abaisser les exigences.

Lien : Compensation des désavantages dans les écoles du degré secondaire supérieur (S2) | Etat de Fribourg

Sport-Art-Formation (SAF)

Sport-Art-Formation est un programme de promotion du canton de Fribourg qui permet à de jeunes talents du degré secondaire 2 de concilier de manière optimale leur formation scolaire avec la pratique d'un sport de haut niveau ou d'une activité artistique.

Mesures possibles :

> Suivi étroit et individualisé par le/la responsable du programme SAF au sein de l'école ;
> Adaptation et/ou allègement possible de l'horaire, avec un minimum de 25 périodes hebdomadaires, tenant compte des entraînements réguliers et des temps de récupération ;
> Congés pour la préparation ou la participation à des manifestations sportives ou artistiques ;
> Soutien pédagogique en cas d'absences liées à la pratique du sport ou de l'art ;
> Flexibilité dans l'organisation des évaluations ;
> Possibilité de répartir le programme d'une année scolaire ainsi que les examens finaux sur deux ans ;

Les mesures définitives sont examinées individuellement et consignées dans une convention.

Certification Swiss Olympic

Les quatre gymnases fribourgeois Saint-Michel, Sainte-Croix, Gambach et le Collège du Sud ainsi que l'École de culture générale de Fribourg (ECGF) possèdent le label « Swiss Olympic Partner School ».

Ce label, attribué par Swiss Olympic, atteste de la qualité du programme SAF et renforce l'attractivité du degré secondaire 2 dans le canton de Fribourg pour les élèves souhaitant concilier sport de performance et formation.

La certification garantit que les athlètes bénéficient d'un encadrement scolaire équivalent et qu'ils peuvent choisir librement leur parcours académique ou professionnel.

Coûts

Ecolage et taxe d'inscription

Pour les élèves dont les parents sont domiciliés dans le canton, le montant de l'écolage annuel pour les élèves des écoles du degré secondaire du 2e degré a été fixé par le Conseil d'Etat à 400 francs. La taxe d'inscription aux écoles précitées est fixée à 100 francs.

Le Service de l'enseignement secondaire du 2e degré renseigne volontiers les parents domiciliés dans un autre canton sur le montant de l'écolage (www.fr.ch/s2).

Matériel scolaire

Le coût des livres, de l'ordinateur personnel, des scripts, des photocopies, de la calculatrice etc. est à charge de l'élève ou de ses parents. Le montant varie en fonction des niveaux, mais il faut compter environ 500 francs par année.

Autres contributions

D'autres contributions administratives ou concernant les activités culturelles et sportives et certains cours facultatifs représentent un montant de l'ordre d'environ 300 francs par année. D'autres frais sont également variables et dépendent des activités choisies par l'élève ou sa classe : sorties de classe, visites d'expositions par exemple.

Subsides de formation

Le canton alloue une aide financière dans la mesure où la situation matérielle des parents le justifie. Les secrétariats des écoles transmettent, en début d'année scolaire, les indications nécessaires.

Organisation des collèges fribourgeois

Les études conduisant à la maturité gymnasiale peuvent être suivies dans les quatre collèges cantonaux.

Collège de Gambach (1'100 élèves)
Av. Louis Weck-Reynold 9, 1700 Fribourg
T 026 305 79 11, www.gambach.ch

Collège Ste-Croix (900 élèves)
Rue Antoine de St-Exupéry 4, 1700 Fribourg
T 026 305 21 20, www.cscfr.ch

Collège St-Michel (1'200 élèves)
Rue St-Pierre Canisius 10, 1700 Fribourg
T 026 305 41 26, www.csmfr.ch

Collège du Sud (1'500 élèves)
Rue de Dardens 79, 1630 Bulle
T 026 305 99 00, www.collegedusud.ch

Répartition des élèves

Les élèves admis sont répartis entre les collèges cantonaux de la manière suivante :

> les élèves de la partie sud du canton fréquentent en principe le Collège du Sud, où l'enseignement est donné en français ;
> les autres élèves sont répartis entre le Collège Saint-Michel, le Collège Sainte-Croix et le Collège de Gambach, où l'enseignement est donné dans les deux langues officielles du canton, français et allemand.

La répartition des élèves entre les collèges tient compte de la capacité d'accueil de chaque établissement et, dans la mesure du possible, du domicile des élèves et de l'horaire des transports en commun. On s'efforce également d'attribuer les frères et sœurs dans le même établissement.

La répartition globale des élèves entre les collèges cantonaux est décidée chaque année par la conférence des directeurs et directrices des écoles du degré secondaire supérieur ; l'ouverture des classes est soumise à l'approbation de la Direction de la formation et des affaires culturelles. Une fois la répartition globale approuvée par la Direction, les parents sont informés de la décision d'admission avec indication du collège où l'élève est reçu.

Chaque collège offre un maximum d'options. Mais il est possible que, pour des raisons de rationalisation, certains élèves doivent changer de collège au cours des études, ou se rendre dans un autre établissement pour une partie de l'enseignement.

Informations générales sur l'inscription

Des informations générales sont disponibles sur le site internet du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (www.fr.ch/S2), des informations plus précises peuvent être obtenues auprès des écoles.

Perspectives ultérieures

Toute personne titulaire d'un certificat de maturité peut s'inscrire dans n'importe quelle filière d'études des universités ou des écoles polytechniques fédérales (seules les études de médecine sont soumises à un numerus clausus). Certaines facultés exigent des connaissances dans des matières qui n'ont pas été suivies par tous les étudiants et étudiantes. Les facultés des lettres et sciences humaines requièrent, pour de nombreuses filières d'études et en particulier pour les études de langues modernes, des connaissances en latin. Les personnes qui souhaitent étudier la théologie, l'archéologie ou les langues anciennes doivent posséder des connaissances en latin et en grec. Si ces disciplines ne figurent pas sur le certificat de maturité, elles devront être rattrapées à l'université.

Il n'en demeure pas moins que les programmes de chaque option spécifique sont conçus de telle manière qu'ils préparent davantage à certains types d'études universitaires plutôt qu'à d'autres. Les étudiants et étudiantes sont encouragés à opérer leurs choix dans la perspective de leur formation universitaire. Notamment le choix de l'option complémentaire peut se décider en fonction d'une meilleure approche de l'avenir universitaire ou professionnel.

Le gymnase ne prépare pas directement à une profession. L'élève qui couronne cette formation générale par l'obtention d'un certificat de maturité gymnasiale doit consacrer encore plusieurs années à l'acquisition d'une formation professionnelle, universitaire ou non.

Le certificat de maturité ouvre également la voie à la formation des enseignants et enseignantes de l'école primaire, à Fribourg par la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation de l'Université de Fribourg.

Conférence des directeurs et directrices
des écoles du degré secondaire supérieur
Rue Pierre-Canisius 10
CH-1700 Fribourg

T. +41 26 305 41 26

codess@edufr.ch

Septembre 2026